

Dossier présenté par le GEA
Groupe d'Etude des Assemblées
Evangéliques en Suisse Romande

RECHERCHE sur les DÉMONS et la DÉLIVRANCE

Dans la Bible
Croyances des peuples voisins
Questions
Conclusions pratiques

Texte préparé par

Jean Villard

juin 2001



RECHERCHE sur les DÉMONS et la DÉLIVRANCE

Introduction

Ces dernières années, on voit apparaître dans nos Eglises, et dans d'autres, une grande préoccupation au sujet des démons et du ministère d'exorcisme, appelé souvent « ministère de délivrance ». Sur ces thèmes, de nombreux séminaires sont organisés, des enregistrements et des livres sont publiés, provenant en majorité du monde anglo-saxon. Les pratiques dans ce domaine, et les enseignements qui s'y rapportent, suscitent bien des interrogations.

La plupart des membres du GEA ont participé, ou du moins assisté, à des combats spirituels ayant pour but de délivrer une personne d'un esprit malin (démon) qui la tourmentait. Joie, émerveillement, reconnaissance, quand le Seigneur a manifestement opéré la délivrance. Malaise et tristesse, lorsque la démarche était inadéquate. Et nous avons tous connaissance d'interventions regrettables (allant dans le sens d'un exorcisme) qui, pourtant bien intentionnées, se sont soldées par un échec souvent douloureux.

Notre souci a été de nous mettre à l'écoute de Dieu : que dit, à ce sujet, l'Esprit dans les Ecritures ? Nous avons fait une recherche dans la Bible, seule autorité, en laissant au préalable de côté toute référence à nos expériences et à celles d'autrui. Lorsque nous avons utilisé les ouvrages que nous mentionnons dans la bibliographie, c'est seulement pour attirer notre attention sur tel ou tel texte inspiré. Cependant il nous faut bien reconnaître que certains d'entre eux, comme la plupart des livres publiés sur le sujet ces dernières années, partent des expériences, que leurs auteurs interprètent ensuite personnellement, sans toujours se fonder sur la Bible. Il arrive même que certains auteurs fondent des affirmations doctrinales sur des paroles prononcées par un démon ; or, comme ANDERSON le remarque (p. 98), les démons sont menteurs : « Quand le diable dit un mensonge, il parle à partir de sa propre nature ; car il est menteur, et père du mensonge (Jn 8.44). » Pour notre part, nous voulons nous laisser instruire par l'Esprit de vérité.

La première partie de ce document (A) est donc déterminante. La deuxième partie (B) ne sert que de complément d'information et de contraste ; elle aide à comprendre dans quel contexte culturel les auteurs bibliques ont parlé et à remarquer ce qui est spécifique dans leur message. Nous essaierons ensuite (C) de poser quelques problèmes et d'esquisser des solutions. Finalement, nous proposerons quelques conclusions pratiques.

Table des matières

Introduction.....	1
Bibliographie.....	2
A. Quand et où la Bible parle-t-elle de démons (synonymes : esprits impurs ou malins) ?	2
B. Croyances des peuples voisins d'Israël et écrits juifs intertestamentaires.....	4
C. Questions	5
Quelques conclusions pratiques.....	9

Bibliographie

- Neil T. ANDERSON, *The Bondage Breaker*, Eugene, Oregon, 1990
- BALZ und SCHNEIDER, Exegetisches Wörterbuch zum Neuen Testament
- Concordance des Saintes Ecritures, d'après les versions Segond et synodale, 3^{ème} édition, Lausanne, Société biblique....., 1920
- James D.G. DUNN, La possession démoniaque et l'exorcisme dans le Nouveau Testament, in *Hokhma* 51, p.34 sqq.
- Jacques ELLUL, L'Ethique de la liberté, 3 vol., Paris, Labor & Fides, Centurion, 1973-1983
- FOSTER, Pouvoir destructeur, Development Associates International (polycopié)
- Francis FRANGIPANE, Les trois champs de bataille, trad. fr., Mâcon, 1993
- Philippe de POL, Les démons battent la campagne, (avec une postface de Henri BLOCHER) in *Fac-Réflexion* n° 31, juin 1995, p. 29-39
- KITTEL, Theologisches Wörterbuch zum Neuen Testament, Stuttgart, 1933 - ...
- Edouard LANGTON, La démonologie. Etude de la doctrine juive et chrétienne..., tr. fr., Payot, 1951. (Recherches, non seulement sur la Bible, mais chez d'autres Sémites, Babyloniens, Assyriens, Persans, Grecs...)
- David POWLISON, Power Encounters, Grand Rapids, Baker Book House, 1995
- Maurice RAY, Théologie pratique. 4. Pour que nous soyons libérés, Lausanne, 1987

A. Quand et où la Bible parle-t-elle de démons (synonymes : esprits impurs ou malins) ?

1. Ancien Testament

Dans l'Ancien Testament, on ne trouve pas de mention d'exorcisme ou d'une action analogue à la « délivrance » d'un possédé. Quand Daniel (10.12-21) reçoit la révélation d'une guerre entre puissances angéliques, il n'est nullement invité à s'y associer. Les rares textes parlant d' « esprit mauvais » les présentent comme envoyés par Dieu : voir Jg 9.23 ; I S 16.14-16 ; ce sont les seules références indiquées par la *Concordance Segond*. Faudrait-il voir un exorcisme dans la musique que David jouait sur sa harpe ? On peut toutefois ajouter à ces références des textes touchant à l'idolâtrie : Dt 32.17 (la Colombe traduit par *démons* ce que Segond nommait *idoles* : derrière les faux dieux se cachent des démons), Es 34.14 (mention du démon babylonien Lilith à propos de la ruine d'Edom), Ps 106.28 (allusion à des sacrifices aux morts ou à des dieux morts).

2. Evangiles synoptiques

C'est là que se trouvent de nombreuses mentions de démonisation, possession, et de délivrance (ou exorcisme) pratiquée par Jésus et par les apôtres. Nous citons DUNN.

Jésus a sans aucun doute eu la réputation d'être un exorciste efficace. Des treize récits de miracles de l'évangile de Marc, la catégorie la plus répandue est celle des exorcismes. Il y en a quatre : Mc 1.21-28, l'homme possédé d'un esprit impur dans la synagogue à Capharnaüm; 5.1-20, le démoniaque (Matthieu parle de deux hommes) habité par une légion d'esprits impurs au milieu des tombes de Gérasa ; 7.24-30, la fille de la femme syro-phénicienne possédée par un esprit impur ou un démon ;

9.14-29, le garçon avec un esprit muet, souvent appelé le garçon épileptique. Matthieu et Luc se servent des mêmes histoires (Matthieu omet la première et Luc la troisième). Ils mentionnent aussi Jésus qui chasse un démon d'un homme muet (un démon muet) en Mt 12.22s. et Lc 11.14. Ajoutons le sommaire faisant référence au ministère d'exorcisme de Jésus en Mc 1.32-34, 39 et 3.11 ; Lc 7.21 et 13.32. (p. 35-36)

(...) Dans les évangiles, nous ne possédons pas uniquement des récits d'exorcismes, mais aussi des paroles où Jésus se réfère explicitement à ses propres exorcismes.

1. Mc 3.22-26, la réponse de Jésus à l'accusation d'exorciser par Bézéboul (parallèle en Mt 12.24-26 ; Lc 11.15-18) : « Comment Satan peut-il chasser Satan ? Si un royaume est divisé contre lui-même, ce royaume ne peut se maintenir... Et si Satan s'est élevé contre lui-même et qu'il est divisé, il ne peut subsister, mais arrive à sa fin. »

2. Mt 12.27s ; Lc 11.19s, parole sur l'Esprit ou le doigt de Dieu : « Si c'est par l'Esprit de Dieu que je chasse les démons, alors le Règne de Dieu vient de vous atteindre. »

3. Mc 3.27, parole sur l'homme fort (Mt 12.29 ; Lc 11.21) : « Personne ne peut entrer dans la maison de l'homme fort et piller ses biens, s'il n'a d'abord ligoté l'homme fort ; alors il pillera sa maison. »

4. Mc 3,28s, parole sur le blasphème (Lc 12.10 ; Mt 12.31 s.) : « En vérité je vous le déclare, tout sera pardonné aux fils des hommes, les péchés et les blasphèmes aussi nombreux qu'ils en auront proféré. Mais si quelqu'un blasphème contre l'Esprit Saint, il reste sans pardon à jamais : il est coupable de péché pour toujours. » (p. 39-40)

DUNN note aussi, avec raison, que toutes les maladies n'étaient pas attribuées à des démons : on peut penser, par exemple, à la fièvre, la lèpre, la paralysie, la surdité (p. 43).

Nous remarquons que Jésus ne corrige jamais le « diagnostic » populaire ; il respecte celui de ses interlocuteurs. En Mt 17.14 -18 (cf. Mc 9.14-26), un homme en détresse dit à Jésus que son fils est « lunatique » ; selon DUNN, il s'agirait d'un cas d'épilepsie, mais Jésus ne le dit pas.¹ A noter toutefois que les synoptiques attribuent aux démons des maux physiques, non des fautes morales : les « démonisés » sont des victimes que Jésus délivre, non des coupables qu'il invite à la repentance.

3. Evangile de Jean

Cet Evangile ne présente jamais Jésus ou un disciple chassant un démon. Le mot *démon* n'apparaît que dans les accusations malveillantes contre Jésus, et il désigne alors un penchant moralement mauvais, non une maladie. Jean, en revanche, mentionne le diable, comme instigateur du péché, notamment chez Judas (6.70) et chez les contradicteurs juifs (8.44).

4. Dans l'Eglise primitive

Il y a peu de mentions d'exorcismes (3 fois dans les Ac : 5.16 ; 8.7 et 16.16-18, sans parler de l'exorcisme raté de 19.11-20). Si l'on excepte la finale longue de Marc, les résumés de l'ordre final de Jésus ne mentionnent pas le mandat de chasser les démons : Mt 28.18-20, Lc 24.46-49, Jn 20.21-23, Ac 1.8.

¹ Remarque. L'expression de Mt 17.15, qu'on lit aussi en Mt 4.24 (*selèniazetai*), prise à la lettre, pourrait signifier : « il est tourmenté par la lune » (voir les dictionnaires grec-français de BAILLY et grec-anglais de LIDDELL & SCOTT), ce qui sous-entendrait que la lune est une puissance néfaste - idée rejetée par la Révélation biblique. L'exemple montre bien que nous ne sommes pas obligés de croire littéralement à la manière dont un homme demandant le secours de Jésus se représente les maux dont il voudrait être libéré. Qu'il s'agisse d'épilepsie (ce serait un anachronisme de penser que Jésus puisse utiliser ce terme !) ou de « possession lunatique », le miracle est de toute façon démonstration de compassion et de puissance de la part de Jésus.

Ajoutons une remarque intéressante de POWLISON (chapitre 7) : Simon, dans Ac 8.5-24, est encore marqué par une mentalité occulte, liée à sa longue pratique de magicien. Mais Pierre dit que c'est le *cœur* de Simon qui n'est pas droit, sa *pensée* qui est mauvaise ; il lui demande de se repentir et de prier ; il ne pratique pas un exorcisme. Et en général, c'est la conversion à la Lumière et la foi en Jésus qui délivrent et sanctifient ceux qui sont sous la domination de Satan (voir Ac 26.17-18 ; nous ajoutons à cette référence Ac 19.18-20).

5. Paul

Il mentionne des démons en I Co 10.20-21, à propos d'idolâtrie, et en I Tm 4.1, à propos de rites religieux.

En revanche, Paul parle plusieurs fois de « dominations, autorités, trônes, éléments, etc. », mais sans relation explicite avec une possession ou démonisation d'une personne. Ep 6.12 situe ces forces hostiles en partie dans « ces ténèbres » (probablement ici-bas), en partie dans les lieux célestes - ce qui laisse entrevoir de vastes domaines et des actions diverses. DUNN remarque (p.46) « le dangereux triumvirat péché - loi - mort », qui asservit et corrompt les hommes. Observons que, dans II Co 12.7-10, Paul dit être frappé par « un ange de Satan » ; cependant il ne le chasse pas au nom de Jésus. Comme les auteurs de l'A.T., il reconnaît la souveraineté de Dieu, même sur les forces du mal, il prie, et il se soumet quand il reçoit la réponse.

Remarque

On peut s'étonner de la diversité des témoignages et des enseignements bibliques. Pourquoi certains livres inspirés (et pas des moindres) parlent-ils si peu de notre sujet ? Quant à l'Ancien Testament, certains pensent que son silence peut s'expliquer par le fait que la révélation était encore incomplète. Mais il paraît surtout important de souligner que les auteurs de l'Ancienne Alliance tenaient à se démarquer des religions voisines, qui voyaient des divinités et des démons partout. Quant au Nouveau Testament, ANDERSON (p. 24-26) est frappé de l'absence d'instruction sur l'exorcisme dans les épîtres ; il l'explique par le changement apporté par l'événement de la Croix : avant, il fallait des agents revêtus de puissance divine pour prendre autorité sur les démons ; après, tout croyant « réside dans l'agent de Dieu, Jésus-Christ », et c'est la responsabilité de chacun d'exercer son autorité et de résister au diable. Mais cette thèse d'Anderson n'explique pas le silence de l'Evangile de Jean ; d'autre part, les récits des Actes, mentionnés plus haut, rapportent des cas où les apôtres ont chassé des démons comme Jésus l'avait fait. Une autre explication, plus simple, semble s'imposer : la démonisation n'est de loin pas la forme la plus importante ni la plus fréquente de l'action satanique ; c'est plutôt la tentation, avec ses multiples variantes, plus ou moins surnoises : d'où les nombreuses exhortations des apôtres. On peut ajouter que ceux qui sont tourmentés ou possédés par des démons n'ont guère besoin d'explications à ce sujet ; ils ont besoin d'être libérés par la Vérité et l'Amour de Jésus.

B. Croyances des peuples voisins d'Israël et écrits juifs intertestamentaires

DUNN signale que l'angélogologie (idées sur les anges) et la pneumatologie (idées sur les esprits soumis et esprits hostiles) s'épanouissent dans la période intertestamentaire (p. 42). LANGTON² montre clairement que l'origine de ces idées et de ces pratiques se trouve, non dans l'Ancien Testament, mais dans les religions païennes des peuples voisins d'Israël. Le caractère dominant de la religion babylonienne et assyrienne est la croyance à l'existence et à l'activité de mauvais

² Cet auteur estime que la « kénose » du Christ (le fait qu'il s'est vidé de lui-même, selon Ph 2.7) implique qu'il peut s'être trompé en adoptant les conceptions du monde ambiant ; il réduit les manifestations démoniaques à des cas psychiatriques. Nous ne pouvons pas le suivre sur ces points, mais nous devons prendre en compte les nombreux documents extrabibliques qu'il cite et analyse.

esprits : ceux-ci sont présents quasiment partout et particulièrement dans les régions les moins élevées de l'air ; ils sont groupés systématiquement en diverses classes (p. 19-22). On leur attribue toutes les maladies. Et pour les exorcistes babyloniens, il faut employer des rituels et des méthodes précis : il est indispensable de connaître et de prononcer le nom du démon qu'on veut chasser ; il faut ensuite transférer le démon de l'homme à un porc, un chevreau, ou un vase, etc. (p. 31-42). D'autre part, les Grecs localisent les puissances mauvaises dans l'air, et attribuent aussi des maladies à l'action de certains vents. Croyance qui se répandra au moyen âge et persistera çà et là jusqu'aux temps modernes.

Dans la littérature juive apocryphe et apocalyptique, largement répandue en Palestine à l'époque de Jésus (et aussi dans les commentaires de certains rabbins), la doctrine démonologique est très développée ; elle est exposée par diverses traditions, qui ne sont pas d'accord sur tout. On enseigne l'origine des mauvais esprits : chute des anges. Les démons sont groupés, hiérarchisés (voir p. ex. *I et II Hénoch, Livre des jubilés*). On présente la précipitation de Satan (qui est souvent l'un des princes des démons) et de ses anges : p.ex., on dit que les anges déchus sont précipités au 2^{ème} ciel, ou que Satan est emprisonné au 5^{ème} ciel ; ou encore que Satan et ses anges sont expulsés du ciel et assignés à résidence dans l'air. De toute façon, les conceptions juives tardives associent les démons à des localités. Elles affirment que les démons produisent aussi des fautes morales, non seulement des malheurs. Comme dans les religions païennes précitées, on applique des rituels précis pour chasser les mauvais esprits (recherche de la cause de la démonisation, prononciation du nom de l'esprit, etc.).

On trouve une illustration de ces conceptions dans le *Livre de Tobit*, 6-8. Un démon fait périr successivement, dans la chambre nuptiale, les 7 maris donnés à Sara, la fille du pieux Ragouël. La cause (donnée dans le texte court) : le démon est amoureux de Sara. L'ange Raphaël, qui a pris la forme de l'Israélite Azarias, révèle à Tobie (le 8^{ème} prétendant de Sara) le moyen de chasser le démon. Il faut capturer un poisson et prélever son fiel, son cœur et son foie ; le fiel servira de remède pour les yeux, cœur et foie devront être brûlés pour que l'odeur de la fumée chasse le démon. Tobie le fera, le soir des noces, et le démon s'enfuira « par les airs dans les contrées d'Egypte », où il sera enchaîné par l'ange.

C. Questions

C 1. Divers modes d'action de l'Adversaire et de ses agents

Parmi les manières d'agir (hélas nombreuses et variées !) de l'Adversaire, il importe de distinguer entre l'incitation au péché et l'action d'infliger des malheurs.

La majorité des textes bibliques met en garde contre la première : il faut démasquer le tentateur, lui résister et repousser la tentation. Celui qui y succombe est coupable (il a fait un choix, ou du moins il s'est abstenu de choisir le bien...), et il se retrouve captif, emporté par des illusions et des forces qu'il ne maîtrise pas. Seul le Rédempteur, vainqueur, sur la Croix, de l'Ennemi, peut le libérer. Il est demandé au pécheur de reconnaître sa faute et de se repentir.

Il en est tout autrement de la seconde forme du mal : l'homme est alors victime ; soit que, comme Job ou comme Paul (II Co 12.7-10), il reçoive des coups infligés par Satan ou un de ses anges, avec la permission de Dieu, en vue d'une mise à l'épreuve ou d'une correction ; soit que, comme les « démonisés » rencontrés par Jésus, il souffre d'une infirmité ou d'une maladie, ou qu'il soit habité par une force obscure (un esprit mauvais ou impur) qui l'aliène et emprunte sa voix. Dans tous ces cas, il n'est pas question de culpabilité, donc pas d'appel à la repentance (le prêche des amis de Job sera sévèrement réprimé par Dieu). C'est l'action puissante du Christ qui rend le possédé à lui-même et qui expulse l'esprit causant l'infirmité. Ou alors c'est la Parole et l'Esprit qui révèlent à la personne atteinte le sens de ses souffrances.

C 2. L'organisation des puissances sataniques

A ce sujet, en contraste avec les littératures païennes et apocryphes, la Bible est d'une grande sobriété. Elle ne présente pas de réflexion systématique. Les différents termes utilisés (p.ex. dans Ep 6) ne sont jamais définis ni classés ; ils peuvent être compris comme des synonymes : ils désignent des puissances spirituelles opaques, insaisissables, opposées au Christ. Doctrine importante du Nouveau Testament : ces puissances, quelles qu'elles soient, sont des agents de l'unique Satan (voir KITTEL, article *daimonion*).

C 3. Réalité des puissances démoniaques

L'action des forces sataniques est (hélas !) une réalité indubitable. Parmi leurs diverses manifestations, que nous n'énumérons pas ici, il en est une que nous allons examiner : ce que le Nouveau Testament désigne par des locutions comme *avoir un démon, être démonisé*.

Il est incontestable que des personnes ont souffert de cette façon ; elles ont été frappées d'impotence, de cécité, de crises de convulsions, etc., ont prononcé des paroles dont elles n'étaient pas l'auteur ... Il est incontestable que Jésus et les apôtres ont libéré ces personnes en chassant des démons.

Le démon est une réalité - mais de quel ordre ? Faut-il lui attribuer une réalité absolument objective, quasi matérielle, comme celle d'un polluant caché dans un aliment ? Ou alors, peut-on penser que la réalité des démons se situe dans les âmes, les consciences ou dans les mentalités, ou qu'elle dépend d'elles ? L'Écriture n'est pas catégorique sur ce point. Si l'on opte pour la 2^{ème} interprétation, cela ne signifie pas pour autant que les démons n'existent pas ! Mais cela situe leur réalité dans la relation entre la chose et la conscience de ceux qui les invoquent ou qui s'en sentent touchés. Or la conscience est aussi une réalité, et combien importante !

Qu'il y ait des réalités qui se situent dans la relation entre la chose et la conscience, cela apparaît à propos d'une notion différente : l'impureté. Ro 14.14 : « Je sais et je suis persuadé dans le Seigneur Jésus, que rien n'est impur en soi ; mais si quelqu'un estime qu'une chose est impure, alors elle est impure pour lui. » Cela n'implique nullement que l'impureté est une simple fiction, sans importance : c'est une réalité qui habite l'esprit, ou la conscience, d'une personne, et qu'il ne faut pas prendre à la légère, comme le montre le contexte (« ...la perte de celui pour qui Christ est mort »).

Paul affirme-t-il que les démons³ ont une réalité absolue, indépendante de la conscience ? On peut hésiter. La comparaison entre 1 Co 8.4-13 (« ...nous savons qu'il n'y a pas d'idole dans le monde...il y a de fait plusieurs dieux et plusieurs seigneurs...néanmoins pour nous, il n'y a qu'un seul Dieu... ») et 10.19-30 (« ...ce qu'on sacrifie, on le sacrifie à des démons ; or je ne veux pas que vous soyez en communion avec les démons... ») pose des problèmes. Voici comment on peut concilier ces diverses affirmations. Les prétendus dieux, les idoles, n'ont aucune réalité objective. Ceux qui y croient et pratiquent des rites idolâtres entrent en relation avec des entités sur lesquelles ils se trompent (ils y voient telle ou telle divinité, alors que ce sont des démons). Ces entités habitent leur conscience et la souillent : on peut comprendre qu'il s'agit d'une réalité psychique ou culturelle. Le chrétien « qui a la connaissance » (et qui donc ne croit pas à la réalité des idoles) n'est pas souillé de la même façon s'il mange des viandes sacrifiées aux idoles, mais il incite le « faible » à pécher en entrant en relation avec les démons. Aux chrétiens qui se permettent de participer aux idolothytes (repas où l'on consommait des viandes qui avaient été présentées à une idole), Paul ne dit pas : « Attention ! il y a des démons, qui vont agir sur vous, vous lier ou provoquer des malheurs, etc. », mais : « En agissant comme vous le faites, vous allez blesser la conscience des faibles, qui, eux, croient à la réalité des faux dieux, et qui se trouveront alors en communion avec des démons. » La conscience a pour Paul une valeur immense. Ainsi, ce n'est pas la réalité objective de la viande, offerte aux idoles et ensuite vendue au marché, qui est

³ On peut d'ailleurs se demander si le mot *démon* a chez lui exactement le même sens que dans les Évangiles synoptiques.

dangereuse : le chrétien est invité à ne pas faire d'enquête à ce sujet (10.25-26), car objectivement, toute chose est placée sous l'autorité du Seigneur. Le danger existe pour celui qui a conscience de participer à une pratique idolâtre, et le « fort » doit alors éviter de provoquer sa chute.

Notre interprétation peut d'ailleurs éclairer aussi une difficulté qui se trouve dans l'Ancien Testament. Jérémie (10.5) dit des idoles, des faux dieux, qu'ils ne sauraient faire aucun mal, alors que le passage cité plus haut de Dt 32.17 démasque des démons derrière les idoles - et les démons font du mal ! On peut comprendre ainsi : il n'y a pas de puissance maléfique objectivement présente dans l'idole, qui n'est que matière inerte (comme se plaît à le dire aussi Esaïe) ; mais si un membre du peuple de Dieu lui voue un culte, son esprit est habité par un démon.

C 4. Où résident les puissances démoniaques ?

Il convient de faire une distinction : d'une part, des textes parlent de leur action dans des êtres humains ; d'autre part, des textes indiquent qu'elles résident au-dessus des hommes.

4.1. On ne voit nulle part dans la Bible Jésus ou les apôtres chasser un démon d'une maison, d'une ville, ou d'une région. Dans les récits de délivrance (exorcisme), c'est dans une personne que le démon agit. Et Jésus le chasse sans lui assigner un lieu de destination. Cela contraste avec les exorcismes païens (babyloniens notamment) décrits par LANGTON, où il est capital d'envoyer le démon dans un animal ou dans un objet déterminé.

La seule exception, c'est le récit des démons de Gérasa (Mc 5.1-20 et par.), troublant à divers égards ; là, à la demande des démons, Jésus les chasse dans des porceaux, et ensuite les porceaux se précipitent dans la mer. On peut comprendre que les paroles de Jésus, et les événements qu'elles déclenchent, ont une portée symbolique et pédagogique : il s'agit de montrer au patient et à ses proches, de manière visible et intelligible pour eux (dans un pays païen où sont répandues bien des idées sur les démons et les rites d'exorcisme), qu'il est réellement libéré ; de plus, peut-être, de montrer que Jésus chasse l'impureté (figurée par les porcs).

A ce sujet, on ne peut guère invoquer Mt.12.43-45 : il s'agit d'une parabole, où les mots (*maison, balayer, etc.*) ont un sens figuré ; elle ne vise pas des cas de possession ou de lien, mais le péché de « cette génération » : elle s'est débarrassée de l'idolâtrie grossière, et pourtant elle se retrouve finalement dans une condition pire que Ninive ou le pays de Saba (v. 38-42), parce qu'elle refuse d'accueillir le Messie. Le récit parallèle de Lc 11.14-26 conduit à une interprétation analogue : Jésus s'adresse à ses opposants, qui se ferment à son message et aux signes qui l'accréditent.

4.2. Quelques textes, peu nombreux, situent des puissances sataniques (des esprits) dans le *ciel* ou les *lieux célestes*. Il s'agit évidemment d'autres agents de Satan, ou du moins d'autres formes de son action.

Or, selon KITTEL et BALZ et SCHNEIDER (articles *ouranos* et *epourania*), dans les lieux célestes, il y a le Christ, ses anges, etc. - et aussi (plus rarement) des esprits ennemis : on trouve les mêmes mots pour désigner ces lieux ; il n'y a pas de distinction entre divers domaines.

Dire que les esprits mauvais résident dans le « ciel » est donc une figure, une image qui indique :

- a) que l'Adversaire tente de troubler la relation entre les hommes et Dieu (cf. Ap 12) ;
- b) que son action porte aussi sur des entités plus vastes que l'individu : institutions, mentalités collectives. Sur ce point, voir FOSTER, ELLUL, et certaines remarques de RAY ;
- c) que, comme le « ciel » désigne le plus souvent le lieu du trône de Dieu et du Christ glorifié, c'est à l'échelle cosmique que les forces du mal sont vaincues.

D'autre part, l'expression d'Ep 2.2, « le prince de la puissance de l'air », est parfaitement adaptée au langage des destinataires de l'épître, Grecs ou hellénisés, surtout qu'il est question ici

de leur ancienne condition païenne⁴. Mais ce serait un contresens d'y voir une assertion dogmatique que nous serions sommés de croire à la lettre, comme si le combat spirituel se confondait avec la lutte contre la pollution atmosphérique ...

Il n'y a aucun fondement biblique solide pour appuyer l'idée (répandue chez de nombreux païens⁵) que certains *territoires* seraient placés sous l'autorité de telle ou telle puissance démoniaque. Philippe de POL et Henri BLOCHER le montrent clairement. Ep 6 ne parle pas de territoires; Dn 10.13-20 parle certes de « princes » non humains, influant sur le gouvernement des nations, mais le texte ne dit pas qu'ils sont attachés à des lieux. Quant au texte de Dt 32.8, dans la leçon de Qoumran (voir note de la TOB), il fournit une base bien fragile, et contestée. Voici en effet la traduction donnée par Thomas RÖMER, *Dieu obscur*, Genève, 1998, p. 14 : « Quand El Elyon donna les nations en héritage, quand il répartit les hommes, il fixa le territoire des peuples suivant le nombre des fils de Dieu. Et la part de Yhwh est son peuple, Jacob est sa part attribuée. » Commentaire de RÖMER : « Selon cette version, le patron des dieux, nommé El, répartit le monde selon le nombre de ses fils et Yhwh reçoit alors le peuple d'Israël. Nous avons là la conception d'un panthéon qui se compose de différents dieux nationaux sous l'égide du grand dieu *El*. » - Il serait catastrophique de se référer à ce texte pour faire de Yhwh un dieu national, en concurrence avec d'autres êtres divins ! Mais nous doutons que la leçon de Qoumran donne le texte original.

C 5. L'Adversaire a-t-il des droits ?

Notons que les Evangiles et les Actes ne parlent jamais de l'origine de la démonisation : il n'est pas question d'une faute qu'aurait commise la victime donnant un droit quelconque à une puissance adverse.

Certes, le diable prétend que « la gloire de ces royaumes » lui a été remise (Lc 4.6), mais on sait bien que le diable est un usurpateur et un menteur ! Et il faut mettre en balance les nombreuses déclarations bibliques qui disent que l'autorité sur l'univers appartient au seul « roi des rois » ; et Ro 13.1-5 : « Il n'y a pas d'autorité qui ne vienne de Dieu, et les autorités qui existent ont été instituées par Dieu. » Donc ce n'est pas le diable qui a institué les autorités. Voilà pour la question du droit. Mais il est vrai qu'en fait, le diable a séduit bien des gouvernants (et bien des hommes !), les a amenés à désobéir à Dieu et à adorer de fausses valeurs. Et il tente certainement tous les gouvernants de cette façon, comme il a tenté Jésus. Ac 26.18 et Co 1.13 parlent de *l'exousia* de Satan ou des ténèbres, ce qui indique un pouvoir : un pouvoir usurpé, qui s'exerce sur ceux qui le laissent agir. « Ne savez-vous pas que si vous vous livrez à quelqu'un comme esclaves pour lui obéir, vous êtes esclaves de celui à qui vous obéissez.. ? (Ro 6.16) » C'est donc la soumission qui, en quelque sorte, crée l'autorité.

On cite parfois I Jn 5.19b (*ho kosmos holos en tô ponerô keîtai*). Mais que signifie cette parole? Remarquons que le mot *pouvoir* est absent du texte grec.⁶ On peut préférer traduire ce verset : « le monde entier est profondément relié au Malin » ou encore : « le monde entier gît dans le mal » - ce dernier terme pouvant, en grec, être un neutre aussi bien qu'un masculin. Quant au mot *kosmos*, il a le plus souvent dans I Jn un sens profond : voir 2.16 (« convoitise... »), qui n'est nullement géographique : il s'agit de l'ensemble des hommes qui se sont détournés de Dieu. De plus, il faut tenir compte de la phrase qui précède immédiatement : « ...quiconque est né de Dieu ne pêche pas ; mais celui qui est engendré de Dieu le garde, et le Malin (*poneros*) ne le touche pas. » Cette dernière expression est très forte pour exprimer à quel point les hommes nés de nouveau sont préservés. - Donc, dans I Jn 5.19b, il n'est pas question d'une autorité ou d'un droit

⁴ Voir ci-dessus, B.

⁵ Et ce n'est pas sans raison : il y a, dans certains champs missionnaires, des endroits redoutés, où les voyageurs, même chrétiens, éprouvent un malaise (communication orale de A.Heiniger).

⁶ La préposition *en* a certes un sens figuré, mais dans le NT, elle indique alors, le plus souvent, la situation ou l'union avec... (quand ce n'est pas le moyen) ; ni BALZ et SCHNEIDER ni CARREZ et MOREL (*Dictionnaire grec-français du Nouveau Testament*) ne mentionnent la signification « au pouvoir de », tandis que BAILLY l'indique pour le grec classique.

qui serait conféré au diable pour gouverner un territoire, petit ou grand. On peut faire des remarques semblables à propos du « prince (*archôn*) de ce monde » dans Jean, et du « dieu de ce monde » dans Paul.

C 6. Comment chasser les démons

Pour certains exorcistes, il est indispensable de connaître la cause ou l'origine de la démonisation et de prononcer le nom du démon. Or il n'y a pas trace de cela dans les délivrances opérées par Jésus et les apôtres. On ne voit jamais, dans le Nouveau Testament, une explication sur l'origine de la démonisation d'une personne ; il n'y a pas d'enquête à ce sujet. Jamais Jésus ne dit que l'action du mauvais esprit est due à une faute de la victime ou de ses ascendants. Il ne donne pas d'importance au nom du démon (c'est seulement à Gérasa, Mc 5.1-20, qu'il le demande, et le texte ne dit pas pourquoi). Et il n'a pas de rituel, il agit de diverses façons : en touchant la victime ou sans la toucher, de près ou de loin, en prononçant une parole (presque chaque fois différente) ou en n'en prononçant pas. Il n'expédie presque jamais un esprit dans un lieu déterminé.

Quand les disciples connaissent un échec (Mc 9.14-29 et par.), ce n'est pas parce qu'ils ignoraient le nom de l'esprit, sa définition exacte, ni la cause de son action dans l'enfant. Ce qui est en cause, c'est l'incrédulité des disciples (19) et la défaillance de leur prière (29). L'épisode tragi-comique d'Ac 19.13-17 révèle bien que la récitation d'une formule exacte n'a aucune efficacité en elle-même.

Tout cela montre que le pouvoir de chasser les démons est attaché à la personne même de Jésus, qui sur la Croix a vaincu toutes les puissances ennemies (Co 2.15). C'est toujours sa personne qui agit, également par l'intermédiaire de ses disciples qui ont pleine foi en lui, le prient dans la soumission, et s'effacent devant son action.

Quelques conclusions pratiques

Il nous semble indiqué de distinguer entre l'activité pratique et l'enseignement. D'une part, il y a la question : comment agir en présence d'une personne tourmentée par un démon ? et d'autre part, la question : quelle instruction faut-il répandre dans les Eglises ?

1. Comment agir ? Le GEA n'a pas la prétention de donner des directives précises. Nous nous bornons à quelques exhortations.

A la suite de Jésus, le disciple qui veut opérer une délivrance évitera les rituels, les schémas tout faits. Il adaptera ses paroles et son comportement à la personne souffrante, en cherchant à discerner ce dont elle a besoin, ce qu'elle peut comprendre, ce qui va lui donner l'assurance que Jésus l'a libérée. Jésus n'a pas corrigé le diagnostic de ceux qui lui demandaient une guérison ou une délivrance. De même, le disciple, à moins d'une raison spirituelle tout à fait contraignante, rencontrera la personne souffrante sur son terrain. Il évitera de dire : « Ce n'est pas, comme tu le crois, une maladie, mais l'influence d'un démon »⁷; et inversement de dire : « Tu te trompes, il ne s'agit pas d'un mauvais esprit, mais d'une simple maladie » (sauf dans les cas mentionnés ci-dessous). L'important n'est pas ici d'exposer une doctrine biblique correcte, mais de vivre l'amour libérateur de Jésus. Nous demandons instamment qu'on renonce absolument à dire à une personne malade ou souffrante (ou à dire derrière son dos...) : « Tu crois que c'est une maladie physique, mais en réalité c'est un démon qui te lie. », quand la personne qui prononce de telles paroles se révèle incapable d'apporter la délivrance ou la guérison !

⁷ Il n'y a nulle trace d'une telle parole dans le Nouveau Testament. Le « discernement des esprits », mentionné par certains en rapport avec des maladies, est rapporté, dans les épîtres, à l'exercice de la prophétie : I Co 12.10 et, plus explicitement, I Th 5.21 le mentionnent après la prophétie ; I Jn 4.1-3 développe une instruction qui demande d'éprouver les esprits, ce qui manifestement touche le même don.

On peut d'ailleurs remarquer que, dans notre civilisation qui se prétend scientifique, les superstitions, les expériences occultes, la croyance à l'influence bénéfique ou maléfique des astres, etc. prolifèrent : voir la place donnée dans les journaux aux horoscopes, aux annonces de médiums ou de voyants, aux médecines superstitieuses. Parmi nos contemporains qui (ici et non seulement en Afrique !) baignent dans ces eaux troubles, il en est qui sont de plein pied avec les contemporains, juifs ou grecs, de Jésus et des apôtres ; bien des récits du Nouveau Testament peuvent leur être directement accessibles.

Il n'en reste pas moins que des personnes souffrant de troubles psychiques, relevant de la médecine, peuvent se tromper en croyant subir l'influence de mauvais esprits. Nous ne voyons pas de critère général absolument déterminant. C'est à la personne exerçant un ministère de délivrance de chercher à le discerner, en collaborant si possible avec un médecin. Rappelons d'ailleurs que le concept de *maladie psychique* ne se trouve pas (du moins pas nettement) dans la Bible. Un concept dont on abuse parfois aujourd'hui ; tant il est vrai qu'on découvre des causes organiques à des troubles affectifs ou mentaux (comme p.ex. la schizophrénie).

Il importe aussi de demander à ceux qui exercent un ministère de délivrance de le pratiquer dans la complémentarité des ministères au sein du Corps du Christ, et dans la soumission aux responsables de leur Eglise locale.

Quelle que soit la cause de la maladie ou du tourment, nous croyons que seul le Dieu de Jésus-Christ peut apporter la guérison et la délivrance. Et il le fait par différents moyens, en utilisant différents dons, naturels ou spirituels.

2. En ce qui concerne l'enseignement général donné dans les églises, il ne nous semble pas utile d'insister beaucoup sur l'action des démons et sur l'exorcisme : nous avons vu que ce thème est absent de l'Evangile de Jean et des épîtres, qui pourtant donnent de nombreux avertissements et exhortations quant aux séductions et aux pièges du diable.

En revanche, si l'on est confronté à des personnes réellement tourmentées par de mauvais esprits ou qui sont tentées de participer à des pratiques douteuses (notamment occultes), un enseignement bien adapté est à sa place, voire indispensable. Mais nous encourageons ceux qui le donneront à s'en tenir à la sobriété de la Parole de Dieu, sans y ajouter des éléments ou des précisions venant de religions païennes et d'expériences vécues (non fondées sur cette Parole). L'important est de dénoncer l'unique Adversaire, quels que soient ses agents et ses stratagèmes, et de proclamer, contre ses mensonges, la Vérité du Christ ; contre son action destructrice, la victoire de la Croix.

Juin 2001

Pour le GEA : Jean Villard